



Rodriguez Rose-Marie, Garghentini Python Giovanna

Comment baisser la participation des parents aux frais des structures d'accueil extra-familial ?

Cosignataires : 15

Réception au SGC : 12.05.16

Transmission au CE : *20.05.16

Dépôt et développement

De nos jours, il ne fait aucun doute que les structures d'accueil de l'enfance sont des éléments essentiels à une politique de la famille cohérente et par là-même à l'économie de notre pays.

En Suisse et a fortiori dans notre canton, les structures d'accueil extra-familial pour l'enfance et la petite enfance se présentent essentiellement sous les formes suivantes :

- > Crèches publiques ou privées (enfants de 3 à 4 mois à 4 ans)
- > Accueil familial de jour « Mamans de jour » (enfants de 3 à 4 mois à 4 ans ou plus)
- > Accueils extra-scolaires (enfants en âge de scolarité)

De nombreuses études (voir références) démontrent l'importance de cet accueil extra-familial et mettent en évidence les points positifs suivants :

- > socialisation améliorée, préparation à la scolarité obligatoire, possibilité de dépister de manière précoce différents retards ou difficultés et enfin atténuation des disparités de développement pour des enfants issus de familles allophones ou en situation de précarité.

De plus, outre les aspects positifs cités précédemment, les structures d'accueil extra-familial participent à l'amélioration de l'économie à travers les aspects suivants :

- > retour plus rapide des parents à la vie professionnelle, diminution du manque de contribution aux assurances sociales, diminution de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, augmentation des revenus donc augmentation des rentrées fiscales, diminution du nombre de personnes à l'aide sociale parce que moins difficiles à employer, etc...

Malgré les nombreux avantages cités, les structures d'accueil extra-familial ne sont de loin pas toujours en nombre suffisant ou alors pas totalement utilisées. Le rapport du Conseil fédéral de juillet 2015, suite au postulat de C. Bulliard-Marbach démontre que les coûts élevés de la prise en charge des enfants de même que le manque de structures d'accueil dans certaines régions rend la conciliation de la vie familiale et professionnelle bien plus ardue.

Si le coût de revient des structures d'accueil extra-familial suisses apparaît comme plus ou moins équivalent à celui des pays qui nous entourent (l'étude porte sur les cantons de Vaud et Zurich, ainsi que sur des villes et régions de France, d'Allemagne et d'Autriche), la contribution des parents est par contre deux à trois fois plus élevée en Suisse que dans les autres pays cités dans cette étude.

Nous demandons au Conseil d'Etat de proposer des solutions ou des pistes de réflexion pour faire baisser dans notre canton la contribution des parents aux structures d'accueil extra-familial de tous types, c'est-à-dire : crèches, accueil familial de jour et accueils extrascolaires.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Références :

- > Rapport du Conseil fédéral du 1^{er} juillet 2015 « Coûts complets et financement des places de crèche en comparaison internationale ».
 - > Postulat C.Bulliard-Marbach du 22 mars 2013 « Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur ».
 - > « Manifeste pour l'éducation de la petite enfance en Suisse » publié en novembre 2015 et rédigé par la Commission suisse pour l'Unesco et le réseau suisse d'accueil extra-familial.
-